

ASSEMBLEE MUNICIPALE TAVANNES



Procès-verbal de l'assemblée municipale du
lundi 6 décembre 2010,
salle communale de Tavannes - 20H15

Ordre du jour : selon pièce annexée

Président : M. René Eicher,

Vice-président : M. François Vorpe

Secrétaire : Mme Stéphanie Matthey

Électrices et électeurs inscrits : 2207
soit 1180 électrices et 1027 électeurs
Électrices et électeurs présents : 69
soit 21 électrices et 48 électeurs

Droit de vote : non contesté

Scrutateurs : M. Ernest Geiser
M. Roland Flückiger

ORDRE DU JOUR

L'Assemblée est ouverte à 20h15 par le président qui remercie chacun d'avoir répondu à la convocation. Il salue la présence de M. le maire Pierre-André Geiser et de tous les membres du conseil municipal.

L'Assemblée a été régulièrement convoquée par cartes personnelles et la publication de la date et de l'ordre du jour ont paru dans la Feuille officielle du district de Moutier du 3 novembre 2010.

Aucun changement n'est apporté à l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée municipale du 21 juin 2010

Le président M. René Eicher résume brièvement le contenu du procès-verbal du 21.06.2010 avant de passer au vote, il demande si quelqu'un a une question à ce sujet.

M. le maire Pierre-André Geiser prend la parole et revient brièvement sur le sujet du COF 17. Il nous informe que ce dossier d'enquête a pris du retard et que des résultats sur le questionnaire fait à la population cet automne, seraient donnés début 2011.

Plus personne ne demande la parole, le procès-verbal du 21 juin 2010 est accepté à sa majorité.

2. Discuter et approuver le budget communal du compte de fonctionnement 2011; fixer la quotité d'impôt, le taux de la taxe immobilière et la taxe des chiens

M. Yann Rindlisbacher présente le budget 2011. Dans la généralité, rien n'a changé tant pour la quotité d'impôt que pour la taxe immobilière et la taxe des chiens. Aucune modification également à propos des comptes 2010, hormis l'adaptation de la TVA pour ce qui concerne l'évacuation des déchets, passant à 8 % en 2011.

Au niveau de la sécurité publique, il est à noter l'acquisition de divers véhicules et matériel pour un montant de Fr. 90'000.- pour le corps des sapeurs pompiers de la Birse.

Concernant l'enseignement et la formation, il avait été mis au budget 2010 l'ouverture éventuelle d'une nouvelle classe du jardin d'enfants. Celle dernière ne s'étant pas créée, elle est reportée au budget 2011 s'il y a suffisamment de demandes.

Un poste de secrétaire de la commission des écoles a été créé, car la tâche est de plus en plus complexe, notamment dû à la mise en place de la journée continue.

Lors de la dernière assemblée municipale, il a été évoqué une baisse du prix de l'eau sur la commune de Tavannes au 01.01.2011. Dès lors, il a été décidé de diminuer la taxe sur la consommation de Fr. 0.35 et la taxe de déversement de Fr. 0.15, soit une diminution de Fr. 0.50 par m³ d'eau. En 2011, le prix du mètre cube atteindra les Fr. 8.83 pour la consommation de maison familiale et Fr. 7.55 pour la consommation d'immeuble. Cette diminution a été imputée sur la consommation et non sur la taxe de base qui ne prévoit, pour le moment, aucune modification.

Dans le chapitre de l'environnement, il est prévu l'acquisition pour env. Fr. 53'000.- d'appareils précoces de points de fuites d'eau pour éviter les pertes trop importante d'eau.

En conclusion au budget 2011, avec pour Fr. 19'398'025.00 de charges et Fr. 19'371'860.00 de revenus, la commune présente un budget équilibré puisqu'il en prévoit un excédent de charges de 26'165.00 alors même que les dépenses d'investissement 2011 sont évaluées à Fr. 1'607'000.-.

Le président remercie MM. Rindlisbacher et Wölfli pour leur travail et avant de passer au vote, il demande si quelqu'un a des questions à ce sujet.

- M. Yvan Vecchi s'interroge à propos des Fr. 152'000.- dans les investissements 2010 pour l'aménagement du bureau SSRT et Fr. 100'000.- mis à nouveau dans les investissements 2011. Il s'interroge d'un tel montant de Fr. 252'000.- pour les bureaux du service social.
- *M. Yann Rindlisbacher lui répond que cette dépense est répartie sur 2 ans, et la dépense de Fr. 252'000.- longuement expliquée lors de la dernière assemblée municipale (voir PV du 21.06.2010)*

Plus personne ne demandant la parole, l'Assemblée passe au vote.

Lors du vote, les comptes communaux sont acceptés à l'unanimité.

3. Information sur l'acquisition éventuelle des arsenaux de la rue de Pierre-Pertuis

M. le maire Pierre-André Geiser expose le dossier « Arsenaux » élaboré par Tavannes 2000 et étoffé par le conseil. On peut y voir toutes sortes d'affectations mais surtout en évaluant en 1^{er} lieu le besoin que pourrait en faire la commune. Il nous décrit plusieurs affectations notamment dans les grandes lignes : administration diverses, foyer médical, centre de jeunesse, bibliothèque, logements pour personnes âgées, instance religieuse, etc.

Dans plus long terme, vu la grande surface de terrain, il y aurait même la possibilité d'y construire d'autres bâtiments attenants aux bâtiments existants, les possibilités sont vastes.

Pour exemples de nouvelles affectations de bâtiments, il nous montre plusieurs casernes et bâtiments militaires qui ont été modifiés et réhabilités en logement, centre médical, etc.

Concrètement, ce projet ne peut pas se réaliser qu'avec l'argent publique ou communal mais uniquement si un promoteur ou diverses instances cantonales misent sur ce projet. Dans un 1^{er} temps, il faut faire parler de ce projet et laisser mûrir les idées.

Selon les dernières nouvelles prises avec Armasuisse, la commune de Tavannes dispose d'un droit d'emption pour l'acquisition des ces bâtiments pour un prix de Fr.1'700'000.-.

a) - M. Roland Flückiger demande si Fr. 1'700'000.- n'est pas un peu cher ?

- M. le maire Pierre-André Geiser, répond qu'en effet la somme est trop conséquente pour la commune elle-même mais au vu de la surface 14'000 m2, la somme est tout à fait surmontable pour un projet avec une éventuelle collaboration.

b) - M. Steiner se demande s'il ne serait pas judicieux de ne pas trop se précipiter à Armasuisse et que s'ils ont envie de se séparer de ces bâtiments, qu'ils fassent un effort sur le prix. M. Steiner se demande également si ces bâtiments sont protégés par le patrimoine pour que cela ne soit pas un obstacle pour la rénovation des ces bâtiments...

- M. le maire Pierre-André Geiser, est conscient des ces problèmes mais la commune en tant qu'entité se doit de se pencher sur la question des sa possible acquisition afin de ne pas laisser ça au marché public même s'il faudra peut-être s'y résoudre...

c) - M. Ivan Vecchi se demande si le démarchage pour l'occupation de ces éventuels futurs locaux ne risquerait pas de vider le centre du village des petits commerces et des surfaces commerciales qu'ils occupent ?

- M. le maire Pierre-André Geiser défend le projet par le fait qu'il faut aussi que les actuels propriétaires de locaux loués répondent ou soient tenus au goût du jour pour que les locataires ne soient pas tentés d'y chercher meilleur solutions ailleurs ou dans un autre village.

d) - M. Vorpe propose quand à lui de miser sur nos vieux jours et propose avec une bonne pointe d'humour (pour ceux qui étaient présents à cette assemblée) de développer un home pour personnes âgées. Il fait également la remarque que toutes ou presque toutes les localités avoisinantes disposent d'un tel établissement avec grand attrait.

4. Rapport de la commission de gestion

M. Jean-Pierre Zürcher nous lit le rapport de la commission de gestion.

Pour répondre à des questions qu'ont été posées à M. Yann Rindlisbacher au sujet de la présentation des crédits, il apporte les quelques compléments d'information suivants :

Article 105 - Les contributions de tiers peuvent être soustraites de la dépense totale pour déterminer la compétence financière si elles sont promises de manière contraignante et qu'elles sont économiquement assurées

Directives de l'Oacot - Lors du vote d'un crédit d'engagement lors de l'examen de l'arrêté de compte, le montant comprend celui de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les contributions de tiers, soit les subventions fédérales, cantonales, celles octroyées par d'autres communes ou des personnes privées, peuvent être soustraites de la dépense totale pour déterminer la compétence financière

- si elles sont promises de manière contraignantes, donc susceptibles d'une action en justice et
- si elles sont économiquement assurées, par exemple, lorsque le débiteur est une collectivité de droit public, lorsqu'une garantie bancaire ou une avance ont été octroyées, etc.

Si ces conditions sont remplies, le crédit peut-être décidé sur la base du montant net.

Aucune autre demande de précision n'étant demandé, M. Eicher passe au point suivant.

5. Divers

a) - M. le maire Pierre-André Geiser nous informe que Mme Nicole Voumard a fait part de sa démission au conseil municipal. Il précise encore que sa démission n'est pas due à des mésententes au sein du conseil mais il évoque des raisons professionnelles et personnelles. Elle sera remplacée par M. Marcel Wüthrich qui a accepté de prendre sa place et sera affecté à la commission Culture et Sport.
Mme Vonmard est remerciée pour son travail et il lui est remis à cette occasion une petite attention sous les applaudissements de la salle. M. René Eicher souhaite plein succès à M. Wüthrich pour son mandat.

b) - M. Steiner a retrouvé dans ces papiers une facture des années 2000 qui concernait la taxe de Fr. 9'000.- à s'acquitter lorsque les propriétaires ne désiraient pas construire d'abri PC à leur maison (obligatoire dans les années 2000). Acquitté de cette taxe, il était prévu de pouvoir se mettre en sécurité dans un abri PC du village en cas d'attaque nucléaire. M. Steiner se demande à ce jour, dans quel abri PC il pourrait « se loger » en cas de besoin?

- *M. Christian Achermann en charge du dicastère concerné, tentera d'apporter une réponse, affirmant lui-même, qu'il ne sait pas non plus où il pourrait aller en cas d'attaque.*

c) - Mme Sarah Vecchi demande à ce que le miroir au bas du chemin de Sébaux soit réglé correctement. En effet, ce dernier, après avoir été remplacé il y a déjà quelques années, n'a plus jamais été réglé correctement.

- *M. Devaud prend note de sa demande et va faire le nécessaire pour régler ce problème*

d) - Mme Knuchel a lu dans la presse des articles intéressants sur des projets « **une journée pour ta commune** ». Elle a entendu par un animateur jeunesse qu'un nouveau projet prendrait forme par le biais du directeur de l'école. Elle espère que la commune de Tavannes réservera un bon accueil à ce projet.

- *M. le maire Pierre-André Geiser confie au nouveau conseiller municipal M. Wüthrich de bien vouloir étudier ce projet au sein de la commission Culture et Sport*

e) - M. Ivan Vecchi demande à ce que le ch. des Roses ou plus précisément les escaliers en pavés soient mieux dégagés lorsqu'il y a de la neige car cet accès ne dispose pas de main courante à cet endroit là et sont très dangereux certains jours de l'hiver.

- *S'agissant d'un chemin privé, M. Devaud prend note de sa demande et va étudier le cas.*

Personne ne demande la parole, le président de l'Assemblée, M. René Eicher, remercie les membres du Conseil municipal, les électrices et électeurs présents et la secrétaire pour leur participation.

Il remercie l'Assemblée d'avoir voté les points de l'ordre du jour. L'Assemblée est arrivée à son terme et la séance est levée à 21h25.

La prochaine Assemblée municipale est prévue pour le 27.06.2011.

Le président:

La secrétaire:

René Eicher

Stéphanie Matthey